



**Assemblée générale annuelle (AGA)
12 juin 2015**

**Tenue à Québec
Domaine Cataraqui**

Documentation remise aux membres présents

Table des matières

Avis de convocation et ordre du jour	Pages 3-4
Compte rendu de l'AGA du 23 mai 2014	Pages 5 à 8
Compte rendu de l'AGS du 12 septembre 2014	Pages 9 à 15
Rapport de la présidente	Pages 16-17
Évaluation des formations par les membres	Page 18
Bilan triennal	Pages 19 à 21
Programmation des formations 2015-2016	Page 22

Résolutions

Période de validité de la cotisation annuelle des membres	Page 23
Admission de non membres aux formations du RPCCQ	Page 24
Tarification 2015-2016	Page 25

Annexe

États financiers	Annexe 1
------------------	----------



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015 DU REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUÉBEC

Le 12 mai 2015

Chers(ères) membres du RPCCQ

C'est avec grand plaisir que nous vous convoquons à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se tiendra le vendredi 12 juin 2015 au Domaine Cataraqui, 2101 chemin Saint-Louis, Québec à 18h30.

Lors de cette assemblée il y aura élection de 3 postes d'administrateurs. L'assemblée sera suivie d'un cocktail dînatoire offert à tous les membres du RPCCQ pour une contribution de 30\$.

L'année qui se termine a été florissante en nouveautés particulièrement suite à la modernisation de nos façons de faire. Le Conseil d'administration a travaillé sans relâche pour vous offrir, comme par les années passées, des formations de qualité qui ont été grandement appréciées. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur implication qui contribuent à faire de notre regroupement une organisation dynamique et soucieuse de répondre aux besoins de ses membres.

C'est donc avec plaisir que nous espérons vous rencontrer le 12 juin prochain dans un endroit tout à fait exceptionnel.

Pour participer à l'AGA vous deviez être membre en règle du RPCCQ en 2014-2015. Il n'est pas obligatoire de vous inscrire d'avance pour participer à l'assemblée mais ce serait tout de même apprécié.

Par contre, l'inscription à l'activité festive qui suivra l'AGA est obligatoire. Nous vous invitons à vous inscrire au plus tard le 29 mai prochain en accédant à notre site www.rpccq.ca.

Aide-mémoire

Événement :	Assemblée Générale Annuelle 2015 du RPCCQ
Date :	Vendredi 12 juin 2015 à 18h30
Lieu :	Domaine Cataraqui, 2101 chemin Saint-Louis, Québec
Inscription au Cocktail dînatoire :	Au plus tard le 29 mai au www.rpccq.ca
Coût du Cocktail dînatoire :	30\$

Au plaisir de vous y rencontrer!

Andrée Bernard, Psychologue
Présidente du RPCCQ



**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2015 DU
REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUÉBEC
12 juin 2015**

1. Vérification du quorum (5% des membres)
2. Mot de bienvenue de la présidente
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de l'AGA du 23 mai 2014
5. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de l'AGS du 12 septembre 2014
6. Rapport de la présidente
7. Rapport de la trésorière et bilan par les comptables Charbonneau (CPA)
8. Présentation de la planification 2015-2016
 - a. Programmation des activités de formation
 - b. Consultation en vue des orientations stratégiques 2015-2018
 - c. Évolution du site internet (phase 2)
 - d. Démarches pour l'organisation d'un colloque en 2017
 - e. Perspectives budgétaires
9. Recommandations du CA à l'AGA
 - a. Période de validité de la cotisation annuelle des membres
 - b. Admission de non membres aux formations du RPCCQ
 - c. Tarification 2015-2016
10. Nomination du président d'élection
11. Élection aux postes d'administrateurs
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

**PROCÈS -VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU
REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUÉBEC
TENUE LE 23 MAI 2014
HÔTEL RESTAURANT LA GOÉLICHE, ÎLE D'ORLÉANS**

Étaient présentes et présents : Bernard Tailleur, Louise Richard, Claire Molleur, Solange Lacroix, Johanne Paré, Andrée Bernard et Louis Mignault.

1. Vérification du quorum (5% des membres)

Le quorum est atteint : La liste des personnes présentes à la réunion est déposée en annexe au présent procès-verbal.

2. Mot de bienvenue du président

Bernard Tailleur souhaite la bienvenue à tous et toutes et ouvre l'assemblée à 18h.

3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'Ordre du jour

Bernard Tailleur fait la lecture de l'avis de convocation et la lecture de l'Ordre du jour.
Jean-Guy Rochefort propose l'adoption de l'ordre du jour et Béatriz Dias Miranda seconde.
Adopté à l'unanimité.

4. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de l'AGA du 13 juin 2013

Bernard Tailleur fait la lecture du compte rendu de l'AGA du 13 juin 2013.

Louis Mignault propose l'adoption du compte rendu de l'AGA du 13 juin 2013 et Omer Vilao seconde.

Au point 4 : Rapport du président

Retrait de Bernard Tailleur : À la phrase : « En conclusion, nous choisissons de demeurer dispensateurs pour ne pas devenir de simples exécutants de l'Ordre afin de pouvoir choisir des formations avancées et sur mesure pour nos membres ainsi que des formations davantage centrées sur la clinique que sur la théorie » est retiré la portion suivante : « pour ne pas devenir de simples exécutants de l'Ordre ».

La question soulevée par Sarah Lavigne à savoir si les psychothérapeutes non psychologues devraient avoir le droit d'assister aux réunions du regroupement a été discutée en réunion du CA et il a été décidé, conformément à l'esprit de nos règlements et statuts, que seuls les psychologues membres du RPCCQ pouvaient assister aux réunions du regroupement.

Suivi au point 7 : Questions des membres de l'Assemblée :

Les membres du regroupement inscrits pourront cette année bénéficier d'un privilège par le biais d'une pré-vente des formations pour l'année 2014-2015 et ce, peu avant l'envoi pour les inscriptions à l'ensemble des psychologues.

La question d'iniquité soulevée par Julie Therrien pour l'inscription par la poste, tous ne recevant pas les documents en même temps, sera résolue par la mise en place du nouveau site internet du RPCCQ, qui permettra l'inscription en ligne.

La question soulevée par Geneviève Lapointe qui souhaite, faute de place, que certaines formations soient offertes à nouveau, sera répondue dans une programmation 2014-2015.

La question soulevée par Solange Lacroix qui souhaite que la date de l'AGA soit reportée plus tard que le mois de juin afin que les états financiers qui seraient déposés soient davantage complets a été discuté. Toutefois aucune décision n'a été prise à cet effet.

5. Rapport du président

Le président, Bernard Tailleur établit un bilan des principaux événements pour l'année 2013-2014.

Il fait un rappel de la philosophie de gestion du RPCCQ soit une gestion en bon père de famille, une gestion intégrée et responsable des avoirs financiers, une gestion de collaboration, de confiance et d'entraide entre les membres du CA. Tout en se donnant le droit à l'erreur, M. Tailleur rappelle que la gestion a été faite en en tenant compte des objectifs et des orientations que s'est donné le RPCCQ.

Le CA a tenu 11 réunions au cours de la dernière année. Nous avons, à nouveau, obtenu l'accréditation pour l'ensemble des formations que nous avons offertes aux membres du RPCCQ. Pour l'ensemble des formations offertes les évaluations effectuées par les membres participants ont été dans l'ensemble positives.

Le CA a souligné la rentrée par un Vin et Fromages à Beaumont, la fête de Noël par un repas gastronomique à Wandake et l'AGA à l'Île d'Orléans.

Un adjoint exécutif a été engagé de façon contractuel afin d'appuyer les administrateurs dans les tâches cléricales.

M. Tailleur informe les membres présents que le RPCCQ est à entreprendre un virage important pour l'année 2014-2015 soit l'informatisation du site RPCCQ. Ce changement facilitera entre autres, la tâche aux administrateurs, mais permettra l'inscription et le paiement en ligne aux formations et aux activités offertes aux membres. De plus, le site du RPCCQ favorisera un échange rapide entre les administrateurs et les membres.

M. Tailleur remercie chaleureusement les membres sortants Mme Louise Richard, Mme Solange Lacroix et Mme Johanne Paré et les membres qui poursuivent Andrée Bernard, Louis Mignault et Claire Molleur.

À la suite de la présentation du Rapport du président, Monsieur Bernard Tailleur fait part à l'Assemblée des propositions que leur soumettent les membres du CA sortant :

- Proposition de prévente aux formations
- Résolution concernant l'image de marque du RPCCQ
- Résolution pour la révision des statuts du RPCCQ
- Résolution pour augmenter le tarif des formations du RPCCQ

Proposition de prévente aux formations

Bernard Tailleur lit la proposition de prévente aux formations; cette proposition est déposée en annexe.

Edith Lacroix propose l'adoption de la proposition de prévente aux formations. Chantal Talbot seconde.

En conséquence, la résolution suivante : « Dès l'année 2014-2015, on privilégie les membres actifs du RPCCQ de l'année précédente (2013-2014) en leur donnant priorité aux formations 2014-2015 par le biais d'une prévente de cinq jours (par courriel) avant la publication de nos formations 2014-2015 à l'ensemble des psychologues de la région Québec/Chaudière Appalaches sur le site du RPCCQ », est adopté à l'unanimité.

Résolution concernant l'image de marque du RPCCQ

Bernard Tailleur lit la résolution concernant l'image de marque du RPCCQ; cette proposition est déposée en annexe.

Paule Limoges propose l'adoption de la proposition concernant l'image de marque du RPCCQ. Béatriz Dias Miranda seconde.

En conséquence, la résolution suivante : « Autoriser le CA de développer une nouvelle image de marque pour le RPCCQ (logo-signature-facture visuelle) qui tient compte du visuel actuel afin d'illustrer la continuité ; pour ce faire, les membres seront invités à voter par courriel sur 2 ou 3 propositions et la proposition récoltant le plus grand nombre de votes sera retenue », est adoptée à l'unanimité.

Résolution pour la révision des statuts du RPCCQ

Bernard Tailleur lit la résolution pour la révision des statuts du RPCCQ; cette résolution est déposée en annexe.

Normande Guérin propose l'adoption de la résolution pour la révision des statuts du RPCCQ; Jeannine Paquet seconde.

Question de Jean-Guy Rochefort : Il y a eu une révision des statuts et règlements pourquoi une nouvelle révision de ceux-ci? Plusieurs aspects doivent être mis à jour compte tenu, entre autres, de l'informatisation du site du RPCCQ. De plus certains règlements doivent être modernisés pour les rendre conformes à l'ensemble des lois et règlements en vigueur au Québec.

En conséquence, la résolution suivante: « Mandater le nouveau CA afin qu'il procède à une révision et une modernisation des Statuts et Règlements du RPCCQ et de tenir à l'automne, au moment de l'activité de la rentrée, une Assemblée Générale Spéciale en vue de leur approbation par les membres; ces derniers devant être convoqués en bonne et due forme, au moins 30 jours avant la tenue de cette assemblée », est adoptée à l'unanimité.

Résolution pour augmenter le tarif des formations du RPCCQ

Bernard Tailleur lit la résolution pour augmenter le tarif des formations du RPCCQ.

Question : Aucune.

Lyne Plamondon propose l'adoption pour augmenter les tarifs des formations du RPCCQ. Béatriz Dias Miranda seconde.

En conséquence, la résolution suivante : « Majorer le tarif par journée des formations régulières de 90\$ (+tx) à 108.72\$ (+tx) », est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la trésorière et bilan par les comptables Charbonneau (CPA)

Solange Lacroix présente Mme Charbonneau, comptable professionnelle agréée.

Dans un premier temps, Mme Charbonneau, comptable professionnelle agréée, explique ce en quoi consiste un rapport de mission d'examen.

Dans un deuxième temps, Solange Lacroix, fait la lecture du rapport financier (non audité) pour l'exercice clos le 30 avril 2014; document déposé en annexe. Mme Lacroix explique également les différents postes budgétaires des résultats financiers de l'année 2013-2014.

Question de Jean-Guy Rochefort : Jean-Guy Rochefort demande des clarifications concernant les honoraires professionnels.

Réponse : Les honoraires professionnels inscrits, sont pour les frais de Mme Charbonneau, qui a produit les rapports d'impôts fédéraux et provinciaux des 3 dernières années en plus du rapport des missions d'examen pour l'année financière en cours.

Madame Charbonneau fait la lecture Actif-passif, à la page 4 du rapport financier (non audité) pour l'exercice clos le 30 avril 2014, puis elle explique ce qu'est un flux de trésorerie et en fait la lecture à la page 5 du même document.

Question : aucune.

Jean-Guy Rochefort propose l'adoption du rapport financier (non audité) pour l'exercice clos le 30 avril 2014. Sara Lavigne seconde.

Adopté à l'unanimité.

7. Quittance

Louis Mignault explique ce qu'est une quittance et une demande de quittance pour les membres du CA qui ont œuvré sur le CA pour l'année 2013-2014.

Catherine Pettigrew propose d'accorder une quittance aux membres du CA qui ont œuvré sur le CA pour l'année 2013-2014. Marie Turmel seconde.

Adopté à l'unanimité.

8. Nomination du président d'élection

Bernard Tailleur propose Jean-Guy Rochefort pour président d'élection. Lyne Plamondon seconde.

Jean-Guy Rochefort accepte.

9. Élection au poste de président et de 4 administrateurs

Pour le poste de présidence. : Bernard Tailleux propose Andrée Bernard pour le poste de la présidence du RPCCQ. Edith Lacroix seconde. Andrée Bernard accepte.

Pour les 4 administrateurs.

Bernard Tailleux propose Edith Lacroix pour un poste d'administrateur. Johanne Paré seconde. Edith Lacroix accepte.

Claire Molleur propose Anne-Marie Guay pour un poste d'administrateur et Louis Mignault seconde. Anne Marie Gay étant absente, le président demande l'accord de l'assemblée d'accueillir cette candidature malgré l'article 5.2.2 qui précise qu'un candidat doit *Être présent lors de l'assemblée des membres prévue pour cette élection*. Après l'accord de l'assemblée d'accueillir cette candidature, la secrétaire fait la lecture de la lettre de candidature de Anne Marie Guay et de son acceptation de la charge de membre du CA.

Andrée Bernard propose Normande Guérin pour un poste d'administrateur. Louise Richard seconde. Normande Guérin accepte.

Bernard Tailleux propose Sara Lavigne pour un poste d'administrateur. Catherine Pettigrew seconde. Sara Lavigne refuse.

Solange Lacroix propose Nicole Villeneuve pour un poste d'administrateur. Brigitte Rodrigue seconde. Nicole Villeneuve refuse.

Solange Lacroix propose Brigitte Rodrigue pour un poste d'administrateur. Mario Monfette seconde. Brigitte Rodrigue refuse.

Louise Mignault propose Suzanne Baril pour un poste d'administrateur. Suzanne Baril refuse.

Louis Mignault propose Louise Towner pour un poste d'administrateur. Louise Turner refuse.

Bernard Tailleux propose France Gosselin pour un poste d'administrateur. France Gosselin refuse.

Un poste d'administrateur demeure à combler.

10. Varia

Aucun

11. Levée de l'assemblée

Edith Lacroix propose la levée de l'assemblée. Monique Vallières seconde. Levée de l'assemblée à 19h45.

Bernard Tailleux,
Président du RPCCQ

Claire Molleur,
Secrétaire du RPCCQ

(Version originale signée)

Compte rendu Assemblée Générale Spéciale RPCCQ 12 Septembre 2014 18h30-19h15

1. Vérification du Quorum (5% des membres)

- Nous sommes, en date du 12 septembre 2014, 152 membres au RPCCQ,
- 31 membres en règle étant présents, le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Spéciale peut être tenue.

2. Mot de la présidente et présentation des membres du CA

- Mme Bernard souhaite la bienvenue aux membres du RPCCQ et présente les membres du CA et souligne la nomination de madame Katy Lamarre par le CA compte tenu d'une vacance au CA.(6/7 membres ayant été élus le 23 mai 2014).
- Mme Bernard souligne la belle participation des membres à l'Assemblée Générale Spéciale, à l'activité de la Rentrée de même qu'aux différentes formations offertes pour la programmation 2014-2015.
- Mme Bernard invite également les membres présents à l'Assemblée Générale Spéciale à participer et à faire la promotion auprès de leurs collègues de la formation du Dr Lemay, le 26 septembre 2014.

3. Lecture de l'Avis de convocation.

- La lecture de l'avis de convocation à l'AGS est effectuée par Andrée Bernard.

4. Lecture et adoption de l'Ordre du jour

- La lecture de l'Ordre du jour est effectuée par Andrée Bernard.
- Omer Vilao propose l'adoption de l'Ordre du jour et Paule Limoges seconde.

5. Révision des statuts et règlements

- Analyse des recommandations
- Andrée Bernard fait un rappel aux membres présents à l'AGS des motifs sous-jacents à la révision des statuts et règlements du RPCCQ. À savoir, que les règlements et statuts du RPCCQ nécessitent d'être modernisés notamment pour tenir compte de l'évolution du RPCCQ, des nouvelles réalités organisationnelles et des nouvelles réalités technologiques.
- Andrée Bernard explique aussi la procédure à suivre pour effectuer la révision des statuts et règlements. Mme Bernard fait un rappel qu'une lecture préalable à la présente Assemblée Générale Spéciale du document révision et du document sur les 22 recommandations devait avoir été effectuée par les membres présents. Des copies de ces documents ont été préalablement envoyées par courriel aux personnes inscrites et des copies papiers ont été remises en début d'Assemblée aux membres présents.
- De plus, Mme Bernard indique que pour chacune des 3 premières recommandations qui ne concernent pas le texte mais des actions à prendre #1 et 2 et de préciser une règle d'application #3, elle demandera s'il y a des questions de compréhension, un proposeur et un second, puis un vote sera demandé pour chacune de ces propositions.

Recommandation # 5

Reformuler l'article 1,2 de la manière suivante:

« Le siège social du Regroupement est situé dans les régions Québec/Chaudière-Appalaches à l'adresse de la présidence. Le casier postal du Regroupement est considéré comme étant l'adresse pour les affaires courantes du Regroupement. »

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 6

Introduire à la suite de l'article 1.6.6 un article permettant de conserver les documents du RPCCQ en format numérique; le dit article serait reformulé ainsi :

«1.6.7. Les documents figurant aux livres et registre peuvent être conservés en format numérique, en fichiers pdf ou autres formats appropriés et à l'exception de ceux qui selon la loi doivent être conservés en version papier et ce, en s'assurant de respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ».

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 7

Modifier l'article 2.1 en enlevant la catégorie de «membres mandataires» ; ainsi l'article sera modifié de la manière suivante: « Le Regroupement comprend trois catégories de membres:

- les membres fondateurs, - les membres réguliers, - les membres honoraires »

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 8

Abroger l'article 2.3

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 9

Modifier l'article 2.5.1 de la manière suivante :

«Est reconnu comme membre régulier du RPCCQ tout psychologue des régions Québec/Chaudière-Appalaches qui fait partie de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) qui a payé sa cotisation annuelle au RPCCQ.

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 10

Modifier l'article 2.5.2 afin que l'utilisation du site du RPCCQ et les envois par courriers électroniques (courriels) soient les principaux moyens de communication avec les membres; l'article serait reformuler de la manière suivante :

« Les membres sont informés principalement par des modes de communication électronique, soit par le dépôt d'information au site du RPCCQ ou par courriel. À l'occasion et selon les besoins, les membres peuvent également être informés par courriel, par téléphone, par la poste ou autres moyens, des activités, des projets et des études du Regroupement. Ils contribuent aussi au développement du Regroupement en favorisant le recrutement de nouveaux membres et en formulant des suggestions au conseil d'administration.»

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 11

Reformuler l'article 3.1 de la manière suivante :

« Tout membre régulier du Regroupement qui, conformément à l'article 2.5.1 du présent règlement, a payé sa cotisation annuelle, bénéficie des droits et privilèges suivants :

- avantages d'appartenance au Regroupement et d'accès à l'ensemble de ses activités;
- droit de parole et de vote aux assemblées générales annuelles et spéciales du Regroupement;
- éligibilité au conseil d'administration

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 12

Abroger les articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 13

Abroger l'article 3.3

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 14

Modifier l'article 6.5 afin de prévoir la désignation de trois (3) administrateurs au lieu de deux :

« Les opérations bancaires ou financières du Regroupement s'effectuent dans les institutions financières que le Conseil d'administration désigne. Le CA désigne également trois (3) mandataires pouvant effectuer ces opérations bancaires ou financières pour le compte du Regroupement, soit : le président, le trésorier et un administrateur substitut..»

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 15

Abroger l'article 7.9 Ou le reformuler de la manière suivante : « Les membres du CA doivent se doter de règles de fonctionnement pour la tenue des réunions afin d'assurer la bonne marche des affaires du RPCCQ »

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 16

Reformuler l'article 10.2 de façon à ce que les délais qui y sont énoncés soient intégrés à l'article 10.3. En conséquence, l'article 10.2 serait formulé de la façon suivante :

«Une assemblée générale spéciale des membres peut en tout temps être convoquée par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs, au moyen d'un avis de convocation.»

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 17

Reformuler l'article 10.3 de la façon suivante :

«Un avis de convocation à toute assemblée des membres doit être expédié à chaque membre ayant droit d'y assister et/ou étant habile à y voter. Cet avis doit être envoyé par courrier électronique à sa dernière adresse courriel connue ou, pour les personnes ne disposant pas d'adresse courriel, par tout autre moyen approprié.

Le délai de convocation à l'assemblée générale annuelle est d'au moins trente (30) jours calendriers précédant la date fixée pour l'assemblée. Le délai de convocation à une assemblée générale spéciale est d'au moins dix (10) jours ouvrables précédant cette assemblée. Toutefois, une assemblée générale spéciale des membres peut également être convoquée par tout moyen au moins deux (2) jours avant l'assemblée, si de l'avis des administrateurs, il est urgent qu'une assemblée soit tenue.»

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 18

Reformuler l'article afin d'admettre également les membres fondateurs et les membres honoraires sans toutefois leur accorder le droit de vote; l'article serait reformuler de la manière suivante :

«Les seules personnes admises à une assemblée des membres sont les membres réguliers, les administrateurs, les membres fondateurs, les membres honoraires de même que le ou les vérificateurs du Regroupement. Toute autre personne peut être admise à une assemblée des membres sur invitation de la présidence de l'assemblée ou si la majorité simple des membres y consent. »

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 19

Corriger le problème de concordance avec l'article 10.1, se conformer aux prescriptions de la Loi sur les compagnies et perpétuer la bonne pratique de gestion visant à faire appel à un expert-comptable.

L'article serait reformulé de la manière suivante :

«La vérification des livres comptables se réalise une fois par année financière. À cet effet, l'assemblée générale nomme un (1) ou plusieurs vérificateurs et une mission d'examen est confiée à un expert-comptable. Le ou les vérificateurs et l'expert-comptable font rapport à l'assemblée générale annuelle.»

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 20

Corrections orthographiques et de grammaire : Pour l'ensemble du texte effectuer les corrections appropriées et harmoniser l'utilisation des majuscules et des minuscules selon les règles d'utilisation énoncées.

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 21

Utilisation du masculin et du féminin dans le texte : Afin d'éviter la répétition qui alourdit le texte, utiliser la mention: « Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte » et revoir le texte afin que le masculin soit utilisé dans tous les cas où il a un sens générique.

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

Recommandation # 22

Manière de désigner les postes du CA et les titres de fonctions : Quand il s'agit d'une référence aux postes d'officier du CA, les désigner : président, vice-président, secrétaire, trésorier. Si on réfère à l'ensemble des administrateurs, utiliser la mention les «membres du CA». Privilégier le terme administrateur pour désigner les membres du CA qui ne sont pas officiers. Revoir le texte de façon à s'assurer d'éviter les confusions possibles.

Question: non

Amendement: non

Vote: accepté à l'unanimité.

- **Décisions de l'Assemblée Générale**

Jean-Guy Rochefort propose l'adoption des nouveaux Statuts et règlements avec l'ensemble des 19 ajustements recommandés et Solange Lacroix seconde.

Vote: accepté à l'unanimité

6. Levée de l'assemblée

- L'Assemblée Générale Spéciale est levée à 19h15.

Andrée Bernard
Présidente RPCCQ

Claire Molleur,
Secrétaire RPCCQ

(Version originale signée)

Rapport de la présidente

Tous les membres du Conseil d'administration se joignent à moi pour exprimer leur fierté à l'égard du bilan de la dernière année.

Tout d'abord, nous avons débuté notre mandat à un rythme effréné parce qu'il nous fallait rapidement mettre en œuvre les résolutions adoptées à l'AGA du 23 mai 2014 et finaliser la préparation de la programmation annuelle de la formation. De plus, deux membres du CA étaient nouvellement nommés et, au cours de l'été, votre CA a recruté et nommé une troisième membre pour occuper le poste d'administratrice d'une durée d'un an devenu vacant suite à ma nomination comme présidente.

À l'ampleur du défi s'ajoutait le départ de trois officiers du CA (président, vice-présidente et trésorière), ce qui nous a demandé beaucoup d'efforts pour nous approprier nos mandats respectifs.

L'importance et la portée des travaux réalisés, bénévolement, par les membres du CA sont impressionnantes. De plus, je me permets de le rappeler, le RPCCQ n'a pas d'employé de soutien, bien que nous faisons appel au besoin à des experts pour l'exécution des mandats forfaitaires : comptable, programmeur informatique et graphiste.

Notre bilan 2014-2015

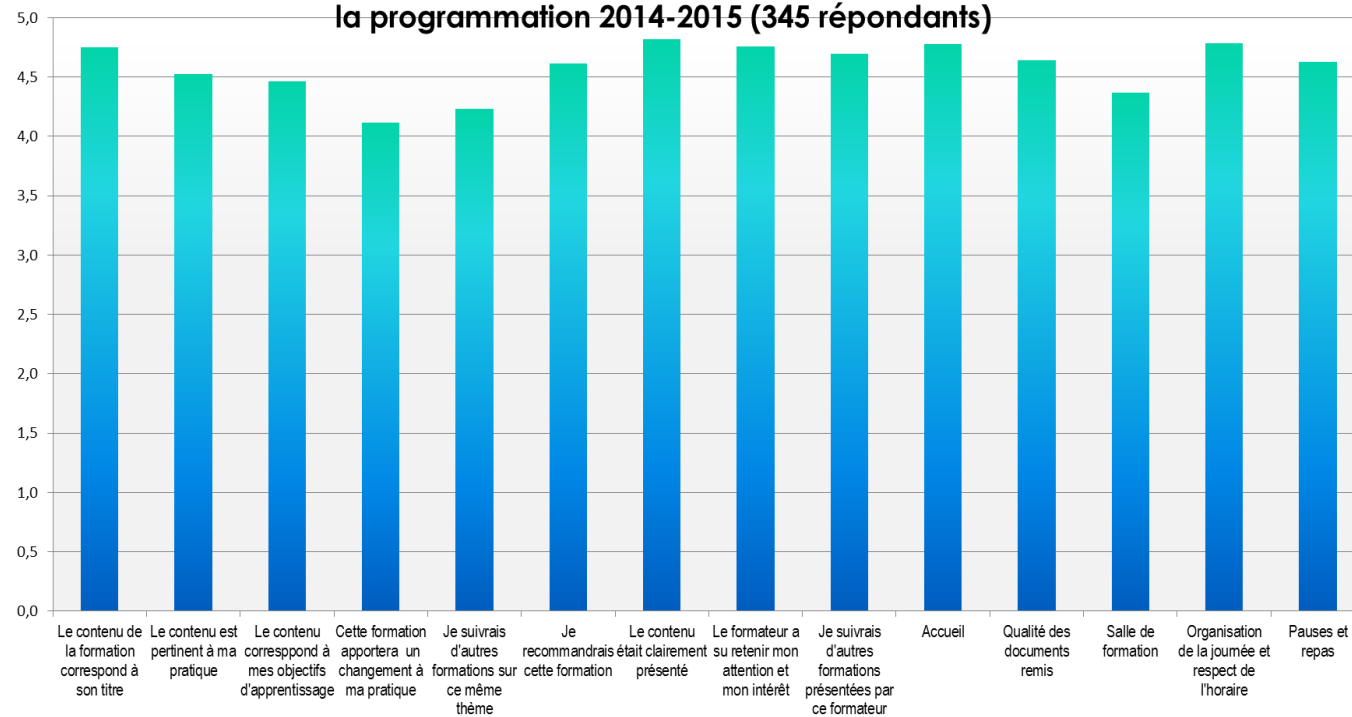
- Nouvelle Image de Marque et logo
- Site internet
- Publicité dans la Revue Psychologie Québec
- AGS –Révision des Statuts et règlements
- Formations de qualité appréciées par les membres
- Activités sociales :
 - ✓ AGA 2014
 - ✓ AGS et événement de la rentrée
 - ✓ Party des fêtes avec découverte de talents

- Rencontres du CA
 - ✓ 12 Réunions statutaires du CA
 - ✓ Lac à l'épaule pour débiter une réflexion stratégique, ce qui a amené, notamment, les résolutions qu'on vous présente aujourd'hui et des perspectives d'avenir
- Bilan Triennal 2014-2015
- Choix budgétaire
 - ✓ TPS et TVQ
 - ✓ Rationalisation
 - ✓ Nouvelles sources de financement (commandite)
 - ✓ Admission «ponctuelle» de médecins et de psychothérapeutes à certaines formations
 - ✓ Création de fonds dédiés à partir des profits budgétaires du Colloque de mai 2012
- Services à la clientèle
 - ✓ Info@rpccq.ca
 - ✓ Compte internet avec reçus, attestations et fichiers électroniques des formations
 - ✓ Envois électroniques aux membres

Je remercie à nouveau toute l'équipe RPCCQ pour ces résultats importants. Toutefois, je ne voudrais pas faire peur à la relève au CA. Soyez assurés que nous poursuivrons la modernisation de nos façons de faire et l'amélioration de nos pratiques administratives au cours de la prochaine année. Cela permettra dans le futur de faciliter grandement le travail de l'équipe RPCCQ. Votre CA en a fait une priorité parce qu'il en va de la pérennité du Regroupement.

Évaluation des formations par les membres

Scores moyens à chacune des questions pour l'ensemble des formations de la programmation 2014-2015 (345 répondants)



Moyenne	4,75	4,53	4,47	4,12	4,24	4,61	4,82	4,76	4,69	4,78	4,64	4,37	4,79	4,63
Minimum	4,00	4,11	3,71	3,21	3,48	3,89	4,65	4,52	4,36	4,64	4,00	3,29	4,65	4,56
Maximum	5,00	4,85	4,79	4,61	4,68	4,93	4,96	4,96	4,96	4,89	4,93	4,75	4,96	4,67
Écart-type	0,31	0,26	0,34	0,44	0,41	0,32	0,11	0,17	0,24	0,09	0,31	0,46	0,10	0,03

BILAN TRIENNAL 2012-2015

Orientations	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015
<i>Maintenir l'offre de formations de type avancé et la diversifier</i>	Cinq (5) sessions de formation continue dont celle sur l'hypnose qui s'est déroulée sur 4 jours pour un total de <u>54 heures</u> de formation reconnue par l'OPQ. Plus de 300 inscriptions à ces formations incluant les membres du CA. Commentaire : <i>Plusieurs personnes ont dû être refusées par manque de places particulièrement pour la formation sur l'hypnose.</i>	Six (6) sessions de formation continue et trois(3) séminaires pour un total de <u>41 heures</u> de formation reconnue par l'OPQ. Au total, incluant les membres du CA, il y a eu 506 inscriptions à ces formations. Commentaire : <i>Plusieurs personnes ont été refusées, le RPCCQ devant limiter ses revenus bruts à 50 000 \$ afin de ne pas avoir à recueillir la TPS et la TVQ.</i>	Six (6) sessions de formation dont l'une se déroulant sur deux jours et trois (3) séminaires pour un total de <u>50 heures</u> de formation reconnue par l'OPQ. Au total, incluant les membres du CA, 472 inscriptions dont 14 provenant de non membres. Commentaires : <i>Avec l'augmentation des coûts de formation, le RPCCQ anticipant des revenus bruts supérieurs à 50 000\$, la TPS et la TVQ ont été incluses dans la tarification.</i> <i>La baisse d'achalandage causée par divers facteurs (année du colloque OPQ, restrictions budgétaires dans le réseau de la santé, augmentation de l'offre de services en formation ...) a amené le CA à accueillir des non membres afin de couvrir les frais.</i>
<i>Organiser et réaliser un colloque tous les 4 ans avec une personne de renommée internationale</i>	Le Colloque 2012-2013 s'est tenu les 25 et 26 mai 2012 à l'Hôtel Hilton de Québec. Les personnes de renommée internationale invitées : - Frank Yeomans, MD, PhD du New York Personality Disorders Institut ; - Cory F. Newman, Ph.D., ABPP du Centre de thérapie cognitive et professeur au Département de psychiatrie à l'École de médecine de l'Université de	N/A	Création d'un fonds Colloque 2016-2017 à partir des surplus budgétaires générés par le Colloque 2012-2013.

	Pensylvanie, Ce sont 205 personnes qui ont participé au colloque dont 139 se sont inscrites aux 2 jours et 66 à l'une ou l'autre des deux journées. Le service de traduction a été utilisé par plus d'une centaine de participants.		
Fixer des objectifs de rayonnement	Le Colloque a contribué au rayonnement du RPCCQ, les participants provenant de la plupart des régions du Québec. En admettant également des médecins et des médecins psychiatres le Colloque a contribué à la notoriété du RPCCQ.	Réflexion sur la nécessité de doter le RPCCQ d'une nouvelle Image de Marque. Une proposition a été présentée à l'AGA du 23 mai 2014 et approuvée par l'assemblée des membres.	Le RPCCQ a acheté une pleine page pour la programmation 2014-2015 dans la revue Psychologie Québec (sept 2014) contribuant ainsi à son rayonnement. Une consultation auprès de tous les membres du RPCCQ sur le nouveau logo du RPCCQ. L'adoption et la diffusion du nouveau logo du RPCCQ et de sa nouvelle Image de Marque ont contribué à la visibilité et à la notoriété du Regroupement.
Poursuivre l'édition du site Web et ...	Les formations disponibles ont été publiées sur le site rpccq.net. Le site rpccq.net a été modifié pour la promotion du Colloque.	Les formations disponibles ont été publiées sur le site rpccq.net. Un sous- comité du CA a élaboré une proposition pour évoluer vers un site internet interactif. Une proposition a été présentée à l'AGA du 23 mai 2014 et approuvée par l'assemblée des membres.	Développement du site transactionnel rpccq.ca. Migration du site rpccq.net vers rpccq.ca. Les formations disponibles ont été publiées sur le site rpccq.ca. Le site rpccq.ca permet une offre de services personnalisée à chacun des membres par la création d'un compte personnel sécurisé. Les membres ont accès en tout temps au contenu des formations auxquelles ils ont participé ainsi qu'à leur attestation de

			formation en format numérique. L'offre de services a également été améliorée en fournissant aux participants, dès leur achat en ligne, une confirmation de leur inscription et un reçu officiel. De plus, ce reçu est déposé au compte du participant qui peut y accéder en tout temps.
... profiter de la visibilité offerte via le psychologie-Québec notamment	Le RPCCQ a profité d'envois courriels gratuits de la part de l'OPQ et a fait paraître sa programmation dans la section «nouvelles des regroupements de psychologues» de la revue Psychologie Québec.	Le RPCCQ a profité d'envois courriels gratuits de la part de l'OPQ et a fait paraître sa programmation dans la section «nouvelles des regroupements de psychologues» de la revue Psychologie Québec.	Le RPCCQ a profité de trois envois courriels gratuits de la part de l'OPQ et de deux parutions dans la section «nouvelles des regroupements de psychologues» de la revue Psychologie Québec. Une pleine page dans la revue Psychologie Québec a été achetée pour la programmation 2014-2015.
Offrir chaque année au moins une activité à caractère social aux membres du Regroupement.	Quatre (4) activités sociales tenues : • Activité de fin d'année à la suite de l'AGA 2012; • Activité de la rentrée automne 2012; • Activité des fêtes décembre 2012 ; • En marge du Colloque, activité de reconnaissance des fondateurs et 20^{ième} anniversaire du RPCCQ.	Trois (3) activités sociales tenues : • Activité de fin d'année à la suite de l'AGA 2013; • Activité de la rentrée à l'automne 2013; • Activité des fêtes en décembre 2013.	Trois (3) activités sociales tenues : • Activité de fin d'année à la suite de l'AGA 2014; • Activité de la rentrée à la suite de l'AGS, le 12 septembre 2014; • Activité des fêtes en décembre 2014.
Autres résultats - Membership - Séances du CA - Réglementation	Membres RPCCQ : 210 Nombre de réunions du CA : 15	Membres RPCCQ : 229 Nombre de réunions du CA : 11	Membres RPCCQ : 233 Nombre de réunions du CA : 12 Révision des <i>Statuts et règlements du RPCCQ</i> et approbation en Assemblée Générale Spéciale.

PROGRAMMATION DES FORMATIONS 2015-2016

FORCES ET SOUFFRANCES PSYCHIQUES DE L'ENFANT : LES ALÉAS DU DÉVELOPPEMENT INFANTILE

Dr Michel Lemay, Psychiatre

Vendredi 25 septembre 2015, de 8h30 à 16h00

PROCESSUS DE CHANGEMENT ET INTERSUBJECTIVITÉ

Monique Brillon, Ph.D, Psychologue

Vendredi 23 et samedi 24 octobre 2015, de 8h30 à 16h00

MISEZ-VOUS SUR LES FORCES DE VOS CLIENTS? TOUR D'HORIZON ET APPLICATIONS PRATIQUES DE CE NOUVEAU COURANT DE LA PSYCHOLOGIE POSITIVE

Jacques Forest, Ph.D., Psychologue

Vendredi 20 novembre 2015, de 8h30 à 16h00

COTÔYER LES SYMPTÔMES PSYCHOTIQUES EN PSYCHOTHÉRAPIE : QUOI FAIRE?

Tania Lecomte, Ph.D., Psychologue

Vendredi 22 janvier 2016, de 8h30 à 16h00

LA RÉFLEXION DIAGNOSTIQUE EN COURS DE SUIVI

Line Girard, M.Ps., Psychologue

Vendredi 11 et samedi 12 mars 2016, de 8h30 à 16h00

VISAGES DE LA PARANOÏA

Odile Husain, Ph.D., Psychologue

Vendredi 1 avril 2016, de 8h30 à 16h00

LE BURN-OUT AMOUREUX

François St Père, Ph.D., Psychologue

Vendredi 6 mai 2016, de 8h30 à 16h00

L'INFIDÉLITÉ DANS LE COUPLE

François St Père, Ph.D., Psychologue

Samedi 7 mai 2016, de 8h30 à 16h00

*Une programmation de 8 sessions de formation pour un total de 10 jours
Soit 60 heures de formation continue*

Résolution sur la période de validité de la cotisation annuelle des membres

La période de validité de la cotisation annuelle des membres est actuellement du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année, ce qui correspond à l'année financière du RPCCQ.

Considérant :

- Que l'AGA s'est tenue historiquement dans une période variant de 1 à 2 mois suivant la fin de l'année financière;
- Que selon les *Statuts et règlements du RPCCQ*, l'AGA doit porter notamment sur les états financiers de l'année qui s'est terminée (art 10.1) et que le temps requis pour les produire est d'au minimum 1 mois;
- Que l'AGA peut être tenue dans les quatre (4) mois qui suivent la fin de l'exercice financier du Regroupement (art 10.1) ;
- Que seuls les membres réguliers, les membres du CA et les membres fondateurs peuvent y assister (art 10.6);
- Qu'est reconnu comme membre régulier du RPCCQ tout psychologue des régions Québec/Chaudière Appalaches qui fait partie de l'Ordre des psychologues du Québec et qui a payé sa cotisation annuelle au Regroupement (art 2.5.1) ;
- Qu'historiquement les membres renouvellent leur cotisation qu'au moment de leur inscription à une activité de formation, habituellement à l'automne; dans les faits les AGA se sont tenus avec des membres n'ayant pas encore renouvelé leur cotisation;
- Qu'avec le site transactionnel RPCCQ et la modernisation des façons de faire, il sera possible dorénavant de s'inscrire à des formations de l'année suivante dans les jours suivants la tenue de l'AGA.

Le CA propose :

Qu'à compter de l'année financière 2015-2016, la période de validité de la cotisation annuelle soit dorénavant de la date correspondant au lendemain de la tenue de l'AGA de l'année précédente et se termine à la date de la tenue de l'AGA de l'année en cours.

Qu'en conséquence, la validité de la cotisation 2014-2015 est prolongée jusqu'au 12 juin 2015 et la période de validité de la cotisation 2015-2016 débutera le 13 juin 2015.

Résolutions sur l'admissibilité de non membres aux formations du RPCCQ

Pour faciliter la distinction de statut entre les participants aux formations, il est opportun de convenir d'un libellé pour désigner les personnes autres que les membres du RPCCQ¹, qui pourront être admises aux formations du Regroupement.

«Membre invité»

Conformément à la décision prise, à l'unanimité, par l'assemblée lors de l'Assemblée Générale Spéciale du 12 septembre 2014, les psychologues des autres régions que Québec et Chaudière-Appalaches sont admis aux formations du RPCCQ au même tarif que les membres à la condition qu'ils paient la cotisation annuelle;

Toutefois, tel que décidé par l'assemblée également, ils ne sont pas membres du RPCCQ et ne peuvent par conséquent participer aux assemblées générales ni aux activités sociales.

Le CA propose :

Que les psychologues des régions autres que Québec et Chaudière-Appalaches soient dorénavant admis à titre de « membre invité² » au tarif voté à l'AGA et ce, sous réserve d'accorder la priorité d'accès aux formations, par le biais d'une prévente, aux membres du Regroupement.

¹ Tel que stipulé au «Statuts et règlements», les catégories de membres du RPCCQ sont : les membres réguliers, fondateurs et honoraires. Tous peuvent assister aux assemblées des membres (AGA et AGS). Toutefois, seuls les membres réguliers, ce qui inclut les membres du CA, ont droit de vote.

² Le libellé «membre invité» est utilisé pour faciliter la gestion des inscriptions. Un «membre invité» n'est pas un membre du RPCCQ.

«Étudiant»

Historiquement, le RPCCQ a régulièrement admis des étudiants doctorants à ses formations; leur admissibilité au cas par cas étant à la discrétion du CA.

Afin de favoriser la préparation de la relève, il serait opportun de les accueillir sur une base régulière et ce, sans qu'ils aient à payer la cotisation annuelle.

Le CA propose :

Que les étudiants doctorants en psychologie soient admis à titre «d'étudiant» aux formations du RPCCQ au tarif voté à l'AGA et ce, sous réserve d'accorder la priorité d'accès aux formations, par le biais d'une prévente, aux membres du Regroupement.

«Invité»

Dans un contexte où la disponibilité de formation continue est de plus en plus grande et considérant l'avènement croissant de la formation en ligne, le RPCCQ se doit de développer son offre de services dans un marché de plus en plus varié. Afin de maintenir une offre de qualité à ses membres et ce, à des tarifs plus que compétitifs, il devient nécessaire de s'assurer d'un financement adéquat.

Le fait de permettre l'accès aux formations du RPCCQ aux psychothérapeutes et aux médecins, moyennant une tarification équivalente au marché régulier est une mesure qui contribuerait au financement du Regroupement.

Les psychothérapeutes et les médecins ne seront pas membre du RPCCQ, ils ne pourront pas participer aux réunions des membres, aux différentes assemblées ni aux activités sociales organisées pour les membres. Conséquemment, ils n'auront pas à payer la cotisation annuelle.

Il faut aussi prendre en considération que, d'admettre les psychothérapeutes et les médecins aux formations du RPCCQ, contribuera à son rayonnement, un de nos objectifs prioritaires.

Toutefois, cette ouverture à l'admissibilité doit être sous réserve d'offrir les places de formation en priorité aux membres du RPCCQ et de limiter l'admissibilité à certaines formations lorsque requis.

Le CA propose :

Que les psychothérapeutes et les médecins soient admis à titre «d'invité» aux formations RPCCQ, au tarif voté à l'AGA et ce, sous réserve d'accorder la priorité d'accès aux formations, par le biais d'une prévente, aux membres du Regroupement.

Résolution sur la tarification des formations du RPCCQ

Afin :

- D'assurer la pérennité des activités du RPCCQ par un financement adéquat;
- De permettre au RPCCQ de se doter de ressources adéquates pour remplir son mandat;
- De maintenir la qualité de l'offre de formation;
- De moduler la tarification au statut des différents participants.

Pour chaque journée de formation incluant le repas du midi, le CA propose :

- ***Que le Tarif Membre RPCCQ soit de 112,20 \$ (plus taxes) = 129 \$***
- ***Que le Tarif Membre Invité soit de 112,20 \$ (plus taxes) = 129 \$***
- ***Que le Tarif Étudiant soit de 112,20 \$ (plus taxes) = 129 \$***
- ***Que le Tarif Invité soit de 195,69 \$ (plus taxes) = 225\$***

Également, afin de tenir compte de l'augmentation régulière des coûts associés à la dispensation de la formation,

Le CA propose :

- ***Que l'assemblée autorise que ces tarifs puissent, si nécessaire, être mis à jour annuellement par le CA selon un pourcentage ne dépassant pas 5%.***

PROGRAMMATION DES FORMATIONS 2015-2016

FORCES ET SOUFFRANCES PSYCHIQUES DE L'ENFANT : LES ALÉAS DU DÉVELOPPEMENT INFANTILE

Dr Michel Lemay, Psychiatre

Vendredi 25 septembre 2015, de 8h30 à 16h00

PROCESSUS DE CHANGEMENT ET INTERSUBJECTIVITÉ

Monique Brillon, Ph.D, Psychologue

Vendredi 23 et samedi 24 octobre 2015, de 8h30 à 16h00

MISEZ-VOUS SUR LES FORCES DE VOS CLIENTS? TOUR D'HORIZON ET APPLICATIONS PRATIQUES DE CE NOUVEAU COURANT DE LA PSYCHOLOGIE POSITIVE

Jacques Forest, Ph.D., Psychologue

Vendredi 20 novembre 2015, de 8h30 à 16h00

COTÔYER LES SYMPTÔMES PSYCHOTIQUES EN PSYCHOTHÉRAPIE : QUOI FAIRE?

Tania Lecomte, Ph.D., Psychologue

Vendredi 22 janvier 2016, de 8h30 à 16h00

LA RÉFLEXION DIAGNOSTIQUE EN COURS DE SUIVI

Line Girard, M.Ps., Psychologue

Vendredi 11 et samedi 12 mars 2016, de 8h30 à 16h00

VISAGES DE LA PARANOÏA

Odile Husain, Ph.D., Psychologue

Vendredi 1 avril 2016, de 8h30 à 16h00

LE BURN-OUT AMOUREUX

François St Père, Ph.D., Psychologue

Vendredi 6 mai 2016, de 8h30 à 16h00

L'INFIDÉLITÉ DANS LE COUPLE

François St Père, Ph.D., Psychologue

Samedi 7 mai 2016, de 8h30 à 16h00

*Une programmation de 8 sessions de formation pour un total de 10 jours
Soit 60 heures de formation continue*